



Accueil » Grand Sud » Aveyron

## MONTBAZENS ET SA RÉGION

ACTU | SPORTS | LOISIRS

PUBLIÉ LE 22/09/2011 08:25

AJOUTER UN COMMENTAIRE

# Ségala et Lévézou. Vers une gouvernance partagée de l'eau



Les responsables du SIAEP du Ségala proposent une mutation de la structure pour plus de transparence et de démocratie dans la gestion de la ressource /Photo ODM

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est un enjeu majeur. La création de réserves en eau potable répond à cet objectif. Soucieux de garantir la continuité du service public pour ses propres abonnés de 52 communes et pour ses 10 collectivités partenaires, le syndicat intercommunal d'aménée d'eau potable du Ségala (SIAEP) a décidé de réaliser un réservoir de tête de 10 000 m3 au lieu-dit Tirecabre, sur la commune de Trémouilles. L'ouvrage en question, en passe d'être achevé, a été inauguré hier.

### Du SIAEP au syndicat mixte

Il est apparu indispensable au SIAEP de définir un cadre nouveau pour l'organisation des structures en charge de l'eau potable dans le département, en l'inscrivant dans les orientations nationales d'une part et dans le contexte historique et politique, d'autre part.

Le SIAEP a été conçu dans les années 1960 pour l'approvisionnement en eau potable de ses 36 communes fondatrices mais également pour sécuriser l'alimentation en eau potable des villes de Rodez, de Villefranche-de-Rouergue et du syndicat de Montbazens-Rignac.

Les relations actuelles entre le SIAEP et ses collectivités partenaires reposent sur des conventions bilatérales de ventes d'eau en gros, négociées au cas par cas. Les engagements réciproques se limitent, pour le SIAEP, à fournir les quantités d'eau prévues et pour les collectivités partenaires, à payer la facture une fois par an. Le système actuel ne permet donc pas d'associer l'ensemble des collectivités dans les prises de décision relatives à la gestion de la ressource, des équipements structurants et du réseau. En outre, il ne permet pas d'associer, dans la transparence, les collectivités partenaires aux modalités de fixation du coût de revient de l'eau. Entre autres limites...

En s'appuyant sur l'existant et pour renforcer la coopération entre les collectivités partenaires, il est donc proposé que le SIAEP, clef de voûte de l'édifice, soit transformé en syndicat mixte. Ce syndicat à la carte laissera toute latitude aux partenaires d'adhérer selon leurs besoins propres. C'est une réponse juridique adaptée aux contextes et aux besoins locaux.

Cette coopération nouvelle implique la gestion partagée de la ressource en eau brute et des équipements structurants mis à disposition par le SIAEP, la gestion partagée du réseau de transport et des interconnexions, la décision commune sur les modalités de répartition des charges d'investissement et de fonctionnement nécessaire à la fourniture d'eau aux collectivités membres.

Il s'agit là d'un projet politique présenté dans ses grandes orientations. Une importante phase de concertation débute désormais.

La Dépêche du Midi

PARTAGER

J'aime

1

Tweeter

0

0

0

0

AJOUTER UN COMMENTAIRE

## À LA UNE



15H14 | FRANCE

**Erika. La condamnation de Total confirmée en cassation**



14H53 | POLITIQUE

**Les députés baissent leurs indemnités de 640 euros**



14H26 | FRANCE

**Un réseau de traite d'enfants roms démantelé**

TOUTES LES DÉPÊCHES

## L'AMOUR EST DANS LE PRÉ : LE MARIAGE DE THIERRY ET ANNIE



Samedi 15 septembre, l'agriculteur de l'émission 19 l'amour est dans le pré, Thierry, a dit "oui" à Annie, sa prétendante.

## VIDÉOS BUZZ

### VIDÉOS BUZZ

Papy a le rythme dans la peau

VIDÉOS BUZZ

VIDÉOS BUZZ

HUMOUR